

Laon, le 19 septembre 2025,

GUISE : MISE EN CIRCULATION DU NOUVEAU GIRATOIRE

Les travaux d'aménagement du nouveau giratoire au carrefour de la RD1029 et du chemin rural de Lesquielles à l'entrée nord-est de Guise sont terminés. L'ouverture officielle à la circulation a eu lieu ce 17 septembre, en présence des élus des collectivités partenaires de cette opération.



Ce mercredi 17 septembre le nouveau giratoire au carrefour de la RD 1029 a été ouvert à la circulation après moins de 4 mois de travaux.

Nicolas Fricoteaux, président du Conseil départemental, Hugues Cochet, président de la Communauté de communes Thiérache Sambre et Oise (CCTSO), maire de Guise et conseiller départemental de Guise, et Mathieu Fraise, vice-président du Conseil départemental en charge des équipements départementaux et infrastructures, se sont félicités de l'aboutissement de ce projet d'aménagement partenarial entre le Département, la CCTSO et la Ville de Guise.

Cette création de giratoire était indispensable afin de **soutenir le développement économique** de la zone artisanale « La Briqueterie », notamment depuis l'installation d'un dépôt de la Régie Régionale des Transports Hauts-de-France (RTHDF anciennement RTA) et la circulation de ses 40 bus au quotidien, avec la création prochaine d'une voie « pénétrante » par la municipalité de Guise.

Ce nouveau giratoire maintenant en circulation permet non seulement de **limiter la vitesse d'entrée en agglomération** et de **sécuriser l'accès** à la zone d'activité « La Briqueterie » mais il permettra aussi de **gérer, de façon sécurisée, les flux** de véhicules légers se rendant sur la zone commerciale et ceux de véhicules poids lourds et bus se rendant vers la zone artisanale lorsque cette voie pénétrante aura été réalisée d'ici quelques mois.

Le coût total de l'opération s'élève à **600 000 € TTC**, financés par le Département de l'Aisne (250 000 €), la Communauté de communes Thiérache Sambre et Oise (100 000 €) et la Commune de Guise (250 000 €).

Le président du Conseil départemental a assuré aux élus présents que le **dispositif Aisne Partenariat Voirie (APV)**, politique de soutien et d'accompagnement des communes et intercommunalités, **serait maintenu en 2026** afin de finaliser leurs projets déjà déposés mais n'ayant pas pu être retenus en 2025. En 2027, celui-ci évoluera pour **toujours accompagner au plus près le bloc communal et le soutenir financièrement pour ses travaux routiers**.

